



RÈGLEMENT CHALLENGE EQUIFEEL BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Applicable durant le challenge 2022



Challenge Equifeel

Bourgogne Franche-Comté

Plusieurs étapes et une grande finale

Rendez-vous en région :

- 27/02/2022 : CH Graylois (70) N°288132
- 10/04/2022 : CE Jura Sud (39) N°287065
- 15/05/2022 : Equi Feeling (21) N°287952
- **Juillet 2022 : Finale Courlans (39)**

SOMMAIRE

Préambule	3
I- ORGANISATION	3
ART 1.1 – Programme.....	3
ART 1.2 – Terrains.....	3
ART1.3 – Matériel.....	3
ART 1.4 – Jury.....	4
ART 1.5 – Lots.....	4
II- ÉPREUVES	4
III- CAVALIER / PONEY / CHEVAL	4
ART 3.1 – Tenue du concurrent et harnachement.....	4
ART 3.2 – Participation.....	4
ART 3.3 – Poneys / chevaux.....	5
IV – NORMES TECHNIQUES	5
ART 4.1 – Tests des épreuves club A et club poney 1.....	5
ART 4.2 – Tests des épreuves club 2.....	5
ART 4.3 – Tests des épreuves club 2, club 1 et club élite.....	5
V- DÉROULEMENT	5
ART 5.1 – Généralité.....	5
VI- SCORE, PÉNALITÉS ET BONIFICATIONS	6
ART 6.1 – Bonus.....	6
ART 6.2 – Pénalités générales.....	6
ART 6.3 – Pénalités des catégories club A et club poney 1.....	7

PRÉAMBULE :

Un challenge est mis en place pour la saison 2022 sous la forme d'un circuit inter-départemental composé de trois étapes et d'une finale régionale.

Chaque étape étant championnat départemental, elle comptera doublement pour les qualifications des cavaliers licenciés ou domiciliés dans le département organisateur du concours. La finale, quant à elle, comptera doublement pour les cavaliers licenciés ou domiciliés dans la région Bourgogne France-Comté.

À chaque étape départementale, deux classements seront réalisés : classement du concours et classement au championnat départemental.

À la grande finale, trois classements seront réalisés : classement du concours, le classement du championnat régional et le classement du challenge.

Le challenge est ouvert aux cavaliers hors département et hors région Bourgogne Franche-Comté.

I- ORGANISATION

ART 1.1 – PROGRAMME

Les étapes du challenge seront les suivantes :

- 27/02/2022 : CH Graylois (70) – N°288132
- 10/04/2022 : CE Jura Sud (39) – N°287065
- 15/05/2022 : Equi-Feeling (21) – N°287952
- Juillet 2022 : Finale Courlans (39)

ART 1.2 – TERRAINS

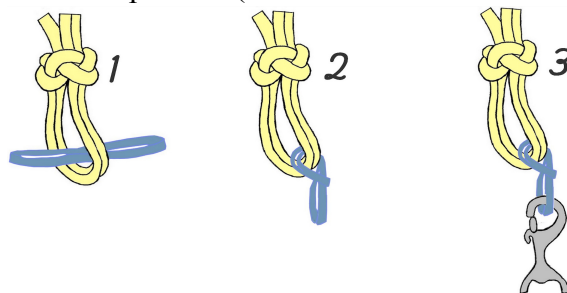
L'organisateur du concours aura l'obligation de proposer un paddock de détente pour permettre aux cavaliers d'échauffer leur cheval. Il devra également proposer des dispositifs clos individuellement afin de permettre les tests en liberté.

ART 1.3 – MATÉRIEL

L'organisateur se devra d'afficher les fiches des différents dispositifs (avant la reconnaissance des épreuves) du concours afin que les cavaliers puissent s'y référer.

L'usage de la chambrière, du fouet d'attelage ou de la cible (target) est interdit.

Les élastiques, utilisés durant le concours seront fournis par l'organisateur et à usage unique (1 élastique par cavalier pour chaque test). Ils seront



de 6cm, de type matériel de bureau. L'élastique sera placé par le juge ou l'assesseur juge à l'identique pour l'ensemble des cavaliers.

ART 1.4 – JURY

Le jury est désigné par l'organisateur du concours. Il est composé d'au moins : un président de jury, de juges clubs et d'au moins un assesseur par test. Les juges assesseurs doivent être âgés de 16 ans minimum et titulaires d'une licence fédérale en cours de validé. Un concurrent peut-être assesseur pour une autre épreuve que la sienne.

ART 1.5 – LOTS

Chaque organisateur s'occupe personnellement des lots de son concours.

II- EPREUVES

Les caractéristiques des épreuves (âge du cavalier, taille du cheval ...) sont identiques à celles du règlement générale Equifeel FFE.

Quelque soit le concours, les différentes catégories présentes dans le challenge seront les suivantes :

- Club A
- Club poney 1
- Club 2
- Club 1
- Club élite

Les autres catégories qui seraient mises en place par l'organisateur (préparatoire, autre catégorie club ...) ne seront pas comptabilisées dans le challenge.

III- CAVALIER / PONEY / CHEVAL

ART 3.1 – TENUE DU CONCURRENT ET HARNACHEMENT

Les caractéristiques concernant la tenue du concurrent sont identiques à celles du règlement général Equifeel FFE.

ART 3.2 – PARTICIPATION

Chaque participation terminée apportera d'office 20 points supplémentaires à la totalité des points obtenus sur chaque test durant le concours.

Le cumul des points s'effectuera à l'intérieur de chaque catégorie sans panachage.

Exemple : Un cavalier qui s'inscrit en Club 1 au concours 1 et qui passerait en club élite au

concours 2 ne cumulerait pas les points pour le challenge mais participerait dans deux catégories différentes.

ART 3.3 – PONEYS / CHEVAUX

Les entiers sont interdits.

IV- NORMES TECHNIQUES

Chaque épreuve sera composée de 5 tests minimum.

ART 4.1 – TESTS DES ÉPREUVES CLUB A ET CLUB PONEY 1

Les tests autorisés pour les épreuves club A sont identiques aux dispositifs FFE.

Chaque test proposé devra être simplifié par l'organisateur afin d'être rendu le plus accessible possible pour les cavaliers.

Tous les tests proposant un saut s'effectuera avec une barre au sol. L'obstacle monté, ne devant pas excéder 40cm de haut, sera systématiquement proposé en bonus.

Le temps accordé par test sera augmenté de 50% pour l'ensemble des tests autorisés pour l'épreuve.
Exemple : 1minutes 30 devient 2 minutes 15.

ART 4.2 – TESTS DES ÉPREUVES CLUB 2

Tous les tests et modalités de cette épreuve sont identiques au règlement général Equifeel et aux dispositifs FFE.

ART 4.3 – TESTS DES ÉPREUVES CLUB 2, CLUB 1 ET CLUB ÉLITE

Toutes les modalités et les tests de ces épreuves sont identiques au règlement général Equifeel FFE et aux dispositifs FFE.

V- DÉROULEMENT

ART 5.1 – GÉNÉRALITÉ

- L'utilisation de la voix est autorisée durant les épreuves.
- Les tests en liberté s'effectueront obligatoirement cheval nu (sans licol, ni cordelette autour du cou).
- La friandise n'est pas autorisée (dans la main ou en récompense) durant la réalisation du test

tant que le chronomètre est en marche mais elle peut être donnée lorsque le chronomètre est arrêté.

VI- SCORE PÉNALITÉS ET BONIFICATIONS

Le score des points du challenge est calculé en additionnant sur chaque étape :

- les contrats des points obtenus (incluant bonus et pénalités)
- les points de participation à chaque concours

ART 6.1 – BONUS

La création des bonus est laissée au choix de l'organisateur excepté le bonus saut, détaillé dans l'article 4.1 du présent règlement.

Sur chaque test, le jury accorde deux points de bonus au couple qui réussit un test avec fluidité :

- dès la première tentative
- sans pénalités
- dans la continuité du mouvement
- sans pression excessive

Pour certains tests, ce bonus comprend une condition de temps maximum ce qui les rend indissociables.

ART 6.2 – PÉNALITÉS GÉNÉRALES

Une liste de pénalités a été créée spécialement pour le challenge afin d'éviter au maximum de ramener les contrats à zéro. Ces pénalités s'appliquent à l'ensemble des tests du concours. Des pénalités spécifiques seront ajoutées à chaque test.

Concernant les pénalités de temps, elles seront identiques aux règlement général Equifeel FFE.

Les pénalités entraînant -2 points applicables sur le contrat :

- Matériel déplacé ou renversé : -2 points par matériel.
- Entrée d'un à trois pieds du cheval dans la zone cavalier : -2 points par pied.
- Sortie d'un à trois pieds du cheval de la zone de contrôle : -2 points par pied.
- Contact entre le cavalier et son cheval, durant la réalisation de l'exercice, avec la main ou toute partie du corps et/ou le stick et/ou la longe: contrat ramené à zéro, sauf dans les contrats à 10 points des épreuves Club : -2 points par toucher.

Les pénalités entraînant -3 points applicables sur le contrat : (Chaque sanction ci-dessous est donnée sur un test et se déduit du score total du cavalier. Deux pénalités successives au cours du

concours entraînent l'élimination du couple sur l'épreuve.)

- Comportement brutal du cavalier ou du cheval : – 3 points par comportement
Ex : pressions excessives, situations dans laquelle le cavalier se met délibérément en danger, attitude agressive ou très irrespectueuse du cheval, usage excessive du stick ou de la corde...
- Aide de complaisance pour la réalisation de l'exercice : -3 points.

Les pénalités ramenant le contrat à 0 :

- Entrée des quatre pieds du cheval dans la zone cavalier : contrat ramené à zéro.
- Sortie des quatre pieds du cheval de la zone de contrôle : contrat ramené à zéro.
- Sortie du cavalier (de sa zone définie par le test), ne serait-ce que d'un pied : contrat ramené à zéro.
- Perte ou lâché de la longe des deux mains : contrat ramené à zéro.
- Elastique cassé : contrat ramené à zéro.
- Franchissement une seconde fois d'une embûche/obstacle durant le contrat : contrat ramené à zéro.
- Erreur de tracé non rectifié : contrat ramené à zéro.
- Contrat dépassant le temps autorisé : contrat ramené à zéro.

ART 6.3 – PÉNALITÉS DES CATÉGORIES CLUB A ET CLUB PONEY 1

Aucun contrat de ces deux catégories ne pourra être ramené à zéro sauf dans les cas suivants :

- Rupture de l'élastique
- Contrat non terminé
- Dépassement du temps de plus de 30 secondes

Les pénalités applicables uniquement pour ces deux catégories :

- Contact entre le cavalier et son cheval, durant la réalisation de l'exercice, avec la main ou toute partie du corps et/ou le stick et/ou la longe: -2 points par toucher pour les contrats en 15 et 20 points, toléré pour les contrats en 10 points. Seule les contacts pour aider à la réalisation de l'exercice sont pénalisés.

Dans le cas où le cavalier effectue une erreur qui aurait dû annuler son contrat (CF ART 6.2) engendreront une pénalité de 5 points.